Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h18
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB85_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 29 septembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la salle à la Salle du Manège - Esplanade Tauberbischofsheim – 51300 Vitry-le-François, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 23 septembre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, REMY, FORMET, NEMBRINI, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mme LEROY-DUCARDONNOY, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes FEIGRE, ASLOUDJ, ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT (à partir de 18h15), DUGOIS, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mme ROBIN, MM. JEAN, ROYER, GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, MAGRI (suppléant de M. BONETTI), MIRGODIN, Mmes MUNSTER, HUILLET, M. BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA, GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, MM. MARQUET, VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, VILARD, ROCH, SIMONNOT.

Absents excusés : M. FORTIN, Mmes TRUMAUT, FELICETTI, M. TROLIO, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme PÉPIN, M. GONTHIER, Mmes GUÉRINOT, MOREAU.

6 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ M. FORTIN, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. CAPPÉ,
- ✓ Mme FELICETTI donne pouvoir à Mme ASLOUDJ,
- ✓ Mme HERMONVILLE donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. GONTHIER donne pouvoir à Mme MUNSTER,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à Mme THOMAZÉ,
- ✓ Mme MOREAU donne pouvoir à M. BOURA.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre FORMET.

- N°85 -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ AU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur le Président

En application de votre délibération n°43 du 12 mai 2026, par laquelle vous m'avez confié l'exercice de la totalité des responsabilités visées par les articles L.5211-2 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, je me dois de vous rendre compte des décisions que j'ai prises en votre nom.

Après avoir engagé les consultations dans les formes prévues par la réglementation, j'ai été amené à conclure les marchés, les avenants et la décision budgétaire ci-après :

1°/ Marchés à procédure adaptée

- **Réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable du quartier Port Arthur – Lot 1 /Réhabilitation du réseau d'assainissement du quartier Port Arthur (2026/013)**

Marché conclu avec la société SADE CGTH (51100 REIMS) pour un montant de 442.956,00 € H.T..

- **Réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable du quartier Port Arthur – Lot 2 /Réhabilitation du réseau d'eau potable du quartier Port Arthur (2026/014)**

Marché conclu avec la société LA MARNAISE TP (51300 VITRY-LE-FRANÇOIS) pour un montant de 212.644,50 € H.T..

- **Travaux de réfection et de rénovation des voies ferrées de l'ITE** (Installation Terminale Embranchée) **de la ZA Vitry-Marolles (2026/017)**

Marché conclu avec la société OFFROY SAS (02650 MEZY-MOULINS) sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum de commande de 750.000,00 € H.T. pour la période 1 (36 mois) et un montant de commande maximum 250.000,00 € H.T. pour la période 2 (12 mois).

- **Extension de voirie et réseaux divers – ZAE Loisy-sur-Marne – partie sud – Lot 1 Extension des réseaux humides – assainissement et eau potable (2026/015)**

Marché conclu avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST (51300 VITRY-LE-FRANÇOIS) pour un montant de 99.996,02 € H.T..

- **Extension de voirie et réseaux divers – ZAE Loisy-sur-Marne – partie sud – Lot 2 / Création de voirie, réseaux secs et aménagements paysagers (2026/016)**

Marché conclu avec la société EIFFAGE ROUTE NORD EST (51300 VITRY-LE-FRANÇOIS) pour un montant de 475.990,51 € H.T..

2°/ Avenants

- **Avenant n°2 – Diminution de montant – Marché de renouvellement des canalisations d'assainissement de Marolles en réhabilitation traditionnelle et sans tranchée – Lot 1 /Renouvellement des canalisations d'assainissement en réhabilitation traditionnelle (2025/004)**

L'entreprise NORD-EST TP CANALISATIONS est titulaire du lot n°1 portant sur le renouvellement des canalisations d'assainissement de Marolles en réhabilitation traditionnelle pour un montant initial de 149.640,00 € H.T..

Des sondages réalisés en cours de chantier ont mis en évidence la présence de nombreux réseaux existants au droit du tracé envisagé, rendant techniquement impossible la réalisation du raccordement d'une partie du réseau tel que prévu au marché.

Des investigations complémentaires ayant permis de confirmer que cette partie de réseau pouvait fonctionner normalement, les travaux de raccordement initialement prévus ont été abandonnés.

Ces modifications entraînent une moins-value de 36.759,50 € H.T. représentant -24,57 % du montant du marché initial [ou -21,66 % du montant du marché avenant n°1 compris (+ 4.340,00 € H.T.)].

Le nouveau montant du marché est donc ramené à 117.220,50 € H.T..

- **Avenant n°1 de transfert – Marché de renouvellement des canalisations d'assainissement de Marolles en réhabilitation traditionnelle et sans tranchée - Lot 2 /Renouvellement des canalisations d'assainissement sans tranchée (2025/005)**

L'entreprise TERIDEAL - SEIRS TP est titulaire du lot n°2 portant sur le renouvellement des canalisations d'assainissement de Marolles en réhabilitation sans tranchée pour un montant initial de 70.412,00 € H.T..

L'avenant n°1 a pour objet d'acter la fusion par voie d'absorption de l'entreprise TERIDEAL - SEIRS TP par la société TERIDEAL. Cette dernière se substitue donc à TERIDEAL SEIRS TP pour l'exécution du marché n°2025/005.

Il n'a aucune incidence financière sur le montant du marché.

- **Avenant n°2 – Augmentation de montant – Marché de renouvellement des canalisations d'assainissement de Marolles en réhabilitation traditionnelle et sans tranchée – Lot 2 /Renouvellement des canalisations d'assainissement sans tranchée (2025/005)**

L'entreprise TERIDEAL est titulaire du lot n°2 portant sur le renouvellement des canalisations d'assainissement de Marolles en réhabilitation sans tranchée pour un montant initial de 70.412,00 € H.T..

Au cours de l'exécution des travaux, un réseau d'eaux usées non répertorié sur les plans existants a été découvert via des inspections télévisées.

Après analyse, il s'est avéré que ce réseau présentait des désordres structurels importants (fissurations, défauts d'étanchéité) générant des infiltrations d'eaux parasites permanentes compromettant le fonctionnement hydraulique du système d'assainissement.

Aussi, il a été nécessaire de procéder au chemisage complet des tronçons concernés.

Cette prestation, rendue indispensable par un aléa technique imprévisible, entraîne une plus-value de 25.200,40 € H.T., représentant +35,79 % du montant du marché qui est porté à la somme de 95.612,40 € H.T..

- **Avenant n°2 – Augmentation de montant – Marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry – Lot 2 /Doublage thermique (2025/008)**

L'entreprise AUDINOT JIM est titulaire du lot 2 « doublage thermique » du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry pour un montant initial de 179.996,84 € H.T..

En cours de chantier, plusieurs aléas techniques ont été rencontrés et ont mérité une adaptation des prestations prévues au marché. Ces modifications ont, d'une part, porté sur des travaux supplémentaires (doublage thermique complémentaires, réalisation de trappes d'accès aux réseaux et équipements techniques et habillage en plaques de plâtre d'appuis de fenêtres). D'autre part, des adaptations ont conduit à des ajustements à la baisse de certaines quantités du marché sur prescriptions du contrôleur technique (isolation des combles).

L'ensemble de ces travaux ont entraîné une plus-value de 29.355,51 € H.T. soit +16.31 % du montant du marché initial qui est donc porté à la somme de 209.352,35 € H.T..

- **Avenant n°2 – Augmentation de montant – Marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry – Lot 4 /Menuiseries intérieures (2025/010)**

L'entreprise AUDINOT JIM est titulaire du lot 4 « Menuiseries intérieures » du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry pour un montant initial de 25.565,33 € H.T..

L'avenant n°2 porte sur des travaux supplémentaires rendus nécessaires suite à plusieurs aléas techniques constatés en cours de chantier et nécessitant des adaptations en phase d'exécution. Ces modifications ont porté sur des travaux d'huisseries, de fourniture de plinthes, et mains courantes sur demande du contrôleur technique.

Ces travaux ont entraîné une plus-value de 3.719,55 € H.T. soit 14.55 % du montant du marché initial qui est donc porté à la somme de 29.284,88 € H.T..

- **Avenant n°1 – Modification de délai – Marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry – Lot 5 /Électricité (2025/011)**

L'entreprise SERELEC est titulaire du lot n°5 « Électricité » du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry pour un montant de 7.650,00 € H.T..

Les contraintes liées à la coactivité entre les usagers du bâtiment et les entreprises, ont entraînées un décalage de certaines interventions, notamment dans des zones de circulation.

L'ensemble de ces contraintes organisationnelles, nécessaires pour garantir la sécurité et la continuité d'usage du bâtiment ont entraîné une augmentation du délai du chantier.

Le délai d'exécution du lot n°5 est désormais de 42 semaines et 1 jour et la date de fin reportée au 13 mai 2026.

❖ **Avenant n°1 – Modification de délai – Marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry – Lot 8 /Peinture (2025/017)**

L'entreprise HALDRIC Gino est titulaire du lot n°8 « Peinture » du marché de travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Ferry pour un montant de 35.735,00 € H.T..

Les contraintes liées à la coactivité entre les usagers du bâtiment et les entreprises, ont entraînées un décalage de certaines interventions, notamment dans des zones de circulation.

L'ensemble de ces contraintes organisationnelles, nécessaires pour garantir la sécurité et la continuité d'usage du bâtiment ont entraîné une augmentation du délai du chantier.

Le délai d'exécution du lot n°8 est désormais de 40 semaines et 5 jours et la date de fin reportée au 13 mai 2026.

❖ **Avenant n°1 – Modification de délai – Extension du groupe scolaire de Pringy et construction d'un office de réchauffage – Lot n°1 /Installation de chantier – Gros œuvre (2026/001)**

L'entreprise SAS THIRIOT est titulaire du lot n°1 portant sur l'extension du groupe scolaire de Pringy et construction d'un office de réchauffage pour un montant initial de 178.806,00 € H.T. et une durée d'exécution initiale de 16 semaines.

Le délai de validation des plans d'exécution du chantier ainsi que les épisodes de fortes chaleurs du mois de juin n'ont pas permis à l'entreprise de mener à bien ses prestations dans les délais prévus au marché, entrainant une prolongation du délai initial de 3 semaines.

Ainsi, le délai d'exécution du lot n°1 est désormais de 19 semaines.

3°/ Décision budgétaire

Par décision n°3 du 31 juillet 2026, j'ai modifié le budget annexe Z.A.E. de la Haute Voie de la Communauté de Communes en effectuant un virement de 3.000,00 € du chapitre 23 compte 2315 au chapitre 21 compte 2111 pour procéder au paiement des frais pour la vente des terrains.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FORMET

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 12 OCT. 2026
et de la publication le 13 OCT. 2026
ou de la notification du

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

Pour le Président,
Par délégation,
Directeur général des services
Sébastien DIART

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/10/2026 à 15h18
Réference de l'AR : 051-200034718-20260929-DELIB85_2026-DE

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION

MARCHÉS PUBLICS INFÉRIEURS À 216.000,00 € H.T. POUR LES MARCHÉS DE FOURNITURES ET SERVICES ET A 1.000.000,00 € H.T. POUR LES MARCHÉS DE TRAVAUX

❖ **Réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable du quartier Port Arthur – Lot 1 Réhabilitation du réseau d'assainissement du quartier Port Arthur (2026/013)**

- **Nombre d'offres reçues :** 3 plis

- **Critères de jugement :**

- 1/ Prix des prestations (40 %)
- 2/ Valeur technique (60 %)
  - 2.1-Moyens humains, références de l'entreprise, réactivité, expérience du conducteur de travaux et du chef de chantier avec présentation d'expériences comparables (20 points)
  - 2.2-Mode opératoire pour la réalisation des travaux (20 points)
  - 2.3-Evaluation des difficultés et contraintes envisageables sur l'opération et proposition de l'entreprise pour les résoudre y compris les moyens mis en place e, matière de protection de l'environnement (20 points)
  - 2.4-Cohérence et pertinence des délais d'exécution proposés par le candidat dans le délai d'exécution (12 semaines) et fourniture d'un planning d'intervention (20 points)
  - 2.5- Provenance et qualité des matériaux proposés au regard des fiches techniques fournies (20 points)

Entreprise retenue	
1	SADE CGTH
Entreprises non retenues	
2	Groupement NETPC/TELEREP
3	Groupement LA MARNAISE/SOGEA

❖ **Réhabilitation des réseaux d'assainissement et d'eau potable du quartier Port Arthur Lot 2 Réhabilitation du réseau d'eau potable du quartier Port Arthur (2026/014)**

- **Nombre d'offres reçues :** 6 plis

- **Critères de jugement :**

- 1/ Prix des prestations (40 %)
- 2/ Valeur technique (60 %)
  - 2.1-Moyens humains, références de l'entreprise, réactivité, expérience du conducteur de travaux et du chef de chantier avec présentation d'expériences comparables (20 points)
  - 2.2-Mode opératoire pour la réalisation des travaux (20 points)
  - 2.3-Evaluation des difficultés et contraintes envisageables sur l'opération et proposition de l'entreprise pour les résoudre y compris les moyens mis en place e, matière de protection de l'environnement (20 points)
  - 2.4-Cohérence et pertinence des délais d'exécution proposés par le candidat dans le délai d'exécution (8 semaines) et fourniture d'un planning d'intervention (20 points)
  - 2.5- Provenance et qualité des matériaux proposés au regard des fiches techniques fournies (20 points)

Entreprise retenue	
1	LA MARNAISE TP
Entreprises non retenues	
2	ALTERA TP
3	NORD EST TP CANALISATION
4	SADE CGTH
5	CTRM-TP

❖ **Travaux de réfection et de rénovation des voies ferrées de l'ITE de la ZA Vitry-Marolles (2026/017)**

- **Nombre d'offres reçues :** 8 plis

- **Critères de jugement :**

- 1/ Prix des prestations (60 points)
- 2/ Valeur technique (40 points)
  - 2.1- Moyens humains, organisation dédiée au marché, réactivité (20 points)
  - 2.2- Plan d'assurance qualité et sécurité (5 points)
  - 2.3-Moyens mis en œuvre pour la protection de l'environnement (5 points)
  - 2.4-Moyens matériels dédiés au chantier (5 points)
  - 2.5- SOGED (5 points)

Entreprise retenue	
1	OFFROY SAS
Entreprises non retenues	
2	LA FERROVIAIRE DE LA BRIE - SAS BRIFER
3	ETF – Agence Grand Est SAS
4	Groupement SOMARAIL/ INGEFFER
5	SAS RENOFER
	SFERIS*
	FORNONI Amédée S.A*

**Offres irrégulières donc non classées*

❖ **Extension de voirie et réseaux divers – ZAE Loisy-sur-Marne – partie sud – Lot 1 Extension des réseaux humides – assainissement et eau potable (2026/015)**

- **Nombre d'offres reçues :** 6 plis

- **Critères de jugement :**

- 1/ Prix des prestations (40 %)
- 2/ Valeur technique (60 %)
  - 2.1-Moyens humains spécifiquement affectés à l'opération (CV nominatifs), expérience sur des projets comparables de moins de 5 ans, disponibilité et organisation de l'encadrement (20 points)
  - 2.2-Méthodologie détaillée et analyse spécifique des contraintes du projet (réseaux, concessionnaires, coactivité) et pertinence des mesures proposées (40 points)
  - 2.3-Moyens mis en place en matière de protection pour l'environnement (10 points)
  - 2.4-Cohérence et pertinence des délais d'exécution dans le cadre de la durée prévue au contrat au vu du planning d'intervention pour l'opération globale, fourni dans l'offre. (20 points)
  - 2.5-Qualité, durabilité et pertinence des matériaux proposés, au regard des contraintes du projet (durée de vie, entretien et performances) (10 points)

Entreprise retenue	
1	EIFFAGE ROUTE NORD EST
Entreprises non retenues	
2	LA MARNAISE TP
3	SAS ALIPS TP
4	SADE CGTH
5	SAS LINGENHELD TP

❖ **Extension de voirie et réseaux divers – ZAE Loisy-sur-Marne – partie sud – Lot 2 Création de voirie, réseaux secs et aménagements paysagers (2026/016)**

- **Nombre d'offres reçues :** 6 plis

- **Critères de jugement :**

- 1/ Prix des prestations (40 %)
- 2/ Valeur technique (60 %)
  - 2.1-Moyens humains spécifiquement affectés à l'opération (CV nominatifs), expérience sur des projets comparables de moins de 5 ans, disponibilité et organisation de l'encadrement (20 points)
  - 2.2-Méthodologie détaillée et analyse spécifique des contraintes du projet (réseaux, concessionnaires, coactivité) et pertinence des mesures proposées (40 points)
  - 2.3-Moyens mis en place en matière de protection pour l'environnement (10 points)
  - 2.4-Cohérence et pertinence des délais d'exécution dans le cadre de la durée prévue au contrat au vu du planning d'intervention pour l'opération globale, fourni dans l'offre. (20 points)
  - 2.5-Qualité, durabilité et pertinence des matériaux proposés, au regard des contraintes du projet (durée de vie, entretien et performances) (10 points)

Entreprise retenue	
1	EIFFAGE ROUTE NORD EST
Entreprises non retenues	
2	EUROVIA
3	LA MARNAISE TP
4	SAS LINGENHELD TP
5	SAS ALIPS TP